DLP 18 - 7 - 96012613

Avertissements Agricoles



GRANDES CULTURES

SRPV NORD PAS-DE-CALAIS

Bulletin N°14 du 17 juillet 1996

Blé

Stades : Grains pâteux.

Echaudage et verse

On peut observer dans certaines parcelles des épis blancs et/ou des début de verse ça et là en fonction des orages.
Ces phénomènes peuvent avoir différentes origines :

● Les ronds blanc mesurent en moyenne 5 à 10 mètres de diamètre et la végétation est affaissée. Sur un même pied, tous les épis sont blancs, les racines sont noires et détruites.

☞ **C'est le piétin -échaudage.**

● La répartition des épis blancs est plus homogène dans la parcelle. Les épis sont souvent crochés. Sur un même pied, on trouve des épis blancs et des épis verts, le bas des tiges présente des nécroses café au lait et la tige s'écrase.

☞ **C'est le piétin -verse.**

● Une partie de l'épi blanchit ou quelques fois la totalité et prend un aspect rosé.

☞ **Attaque de fusariose**

● **Les épis blancs apparaissent sur une grande surface, aux ruptures de pentes, en sols superficiels ou tassés.**

☞ **Echaudage physiologique dû à la sécheresse et au mauvais enracinement.**

Nos préconisations :

Aucune intervention n'est possible. Il s'agit le plus souvent de phénomènes liés aux sols et aux précédents (résidus de pailles).
Contre le piétin-échaudage, le moyen de lutte le plus efficace est la rotation. Il faut éviter le retour trop fréquent d'une céréale sur une même parcelle.

Pucerons

Toutes les variétés ont maintenant dépassé le stade de sensibilité aux pucerons.
Une intervention est maintenant inutile .

● Blé :
Plus aucune intervention.
●Pois de conserve :
Attention aux tordeuses.
●Betterave :
Pas de maladies foliaires
●Jachères :
Broyage ou régulation ?

Pois

Tordeuse

Le vol se poursuit (voir tableau ci-après) et risque de s'intensifier avec l'augmentation des températures : **Il faut rester vigilant.**

Nos préconisations

Pour les pois de conserve suivre les conseils donnés dans les derniers avertissements et intervenir au plus tard 7 jours avant la récolte avec DECIS, KARATE... (Voir tableau de produits du bulletin N°12 du 3 juillet 1996).
Pour les pois protéagineux, plus aucune intervention.

Directeur Gérant : S. DUVAUCHELLE Publication Hebdomadaire



D.R.A.F. - Service Régional de la Protection des Végétaux
BP 47 - 62750 LOOS-EN-GOHELLE - Tél. 21.28.27.27 - Fax : 21.43.97.72
Abonnement : Régisseur des Recettes D.R.A.F. - BP 505 - 59022 LILLE Cedex - ISSN 0758-7968 - CPPAP N°



COVEZ IMPRIMERIE SA - LENS - Tél. 21.70.63.57

Réseau de piégeage SPV - AVRIL - BONDUELLE HONRE VAILLANT - LA FLANDRE - DEVULDER & GHYS

	Lieu	Capture du 10-16 Juillet	Cumul
Artois	Mouriez-62	0	9
	La Thieuloye-62	15	23
	Frévillers-62	10	29
	Béthonsart-62	16	64
	Vimy-62	41	142
	Ligny-Tilloy-62	2	22
	Ginchy-80	43	210
	Metz en Couture-62	38	101
	S[t] Amand-62	21	96
Lille -Lens	Emmerin-59	0	30
	Auchy les Mines-62	74	216
Flandre Intérieure	Estaires-59 -1	102	307
	Estaires-59 -2	200	517
	Vieux Berquin-59	62	134
	Morbecque-59	32	172
	Hondeghem-59	26	161
	Eecke-59	0	12
Flandre Maritime EST	Winnezeele-59	25	248
	Esquelbecq-59	2	4
	Wormhout-59	10	60
	Herzeele-59	124	238
	Teteghem-59	233	484
	Cappelle la Grande-59	40	57
	Hondschoote-59	14	33
	Warhem-59	4	22
	Bergues-59	1	11
	Killen-59	119	133
	West-Cappel-59	11	54
	Rexpoëde-59	30	38
	Quaëdypre-59	5	20
	Socx-59-1	12	12
	Socx-59-2	25	31
	Bierne-59-1	56	188
	Bierne-59-2	80	80
	Steene-59-1	10	55
	Steene-59-2	81	138
	Brouckerque-59	218	368
	Pitgam-59-1	17	48
	Pitgam-59-2	50	52
	Eringhem-59	10	63
	Rubrouck-59	39	62
	Volckerinckove-59	39	62
	St Pierre Brouck-59-1	83	159
	St Pierre Brouck-59-2	29	64
Flandre Maritme EST	Cappelle Brouck-59	63	98
	Bourbourg-59	77	186
	St Georges-59-2	160	174
	Gravelines-59	25	62
	Loon-Plage-59-1	170	178
	Loon-Plage-59-2	142	183
	Loon-Plage-59-3	54	80
Flandre Maritime OUEST	St Omer Capelle-62	152	175
	Vieille Eglise-62	31	112
	N[elle] Eglise-62 -1	105	150
	Guemps-62	35	110
	Nortkerque-62	26	54
	Recques /Hem-62	129	219
	Nordausques-62	0	1
	Nortleulinghem-62	6	12
	Eperlecques-62	91	282
	Hames Boucres-62	0	9

Betterave

Les traitements insecticides visant les noctuelles ***Autographa gamma*** ont été efficaces. Les populations ont été bien contrôlées et les dégâts peu importants lorsque l'intervention a été précoce.

Maladies

Le feuillage reste sain pour le moment.
Les conditions actuelles sont défavorables aux maladies (temps trop sec).
Une intervention sera justifiée lors de l'apparition des premiers symptômes (oïdium, ramulariose...), ce qui n'est pas encore le cas dans la région.
Aucune intervention : il est trop tôt.

Jachères

Limitation de la pousse et de la fructification

La limitation du couvert n'est pas obligatoire sauf pour les repousses de la culture précédente et les mauvaises herbes indésirables ou nuisibles (chardons). Néanmoins, elle est fortement conseillée pour éviter de salir les parcelles et préserver leur propreté pour les années futures (problèmes de ray-grass dans les blés, de phacélie dans le colza...).

Pour cela, deux techniques sont envisageables :

● **Le broyage ou fauchage** présente des inconvénients :

☞ Demande du temps, du matériel, de la puissance et n'est donc pas gratuit (autour de 200 F/ha).

☞ Est trop radical pour certaines espèces (moutarde, phacélie..) détruisant totalement le couvert (pas de repousses) et favorisant alors, l'apparition de mauvaises herbes.

☞ Certains couverts demandent plusieurs passages de broyeurs (ray-grass d'Italie).

☞ N'atteint pas toujours les plantes à port rampant (formation de graines).

☞ Est dangereux pour la faune sauvage (perdrix, lièvres...) et occasionne de nombreux accidents.

● **L'entretien chimique** consiste à utiliser des herbicides à faible dose pour réguler la végétation sans la détruire et empêcher ainsi la grenaison du couvert et des adventices. Plus respectueux de la faune sauvage, le traitement doit être effectué au bon moment : S'il est trop précoce, il détruit le couvert et s'il est trop tardif, il n'empêchera pas la grenaison. (Voir tableau page suivante).

Stades d'intervention selon les couverts

Couverts	Stades d'intervention
Graminées	Début à mi-montaison (épi 6-8 cm)
Trèfles, Phacélie, Moutarde	Début floraison
Vesce	Bourgeonnement
Couvert mixte	Tenir compte du stade de la plante la plus avancée

❖ Attention

● Le désherbage sélectif des jachères est autorisé sans restriction avec tout herbicide déjà homologué sur l'espèce concernée (ex : désherbage du ray grass avec des matières actives homologuées sur ray grass).

● La liste ci-après présente les seules matières actives autorisées pour la destruction des jachères.

PRODUITS AUTORISES POUR LA LIMITATION DE LA POUSSE ET DE LA FRUCTIFICATION DES JACHERES (doses/ha)

	Phacélie	Trèfle blanc	Trèfle de perse	Trèfle hybride	Trèfle incarnat	Trèfle violet	Vesce	Moutarde blanche	Ray grass anglais	Ray grass italien	Ray grass hybride	Fétuque élevée	Fétuque rouge	Radis fourrager	Jachère spontanée
BANVEL 4 S	0,6 l	0,6 l	0,6 l		0,6 l	0,3 l	0,3 l								
ALLIE	10 g	5 g			10 g	10 g	20 g	10 g							20 g
CAMEO	10 g	10 g	10 g		15 g	15 g	10 g	10 g							20 g
sulfosate 160 g/l (1)	2,5 l	2,5 l			2 l	1,5 l	3 l	2 l	2 l				3 l		
sulfosate 240 g/l (2)	3 l	3,75 l			3 l	2,25 l	3 l	2,25 l	3 l				4,5 l		
sulfosate 320 g/l (3)	2,25 l	2,8 l			2,25 l	1,7 l	2,25 l	1,7 l	2,25 l				3,375 l		
OURAGAN	1,5 l	1,875 l			1,5 l	1,125 l	1,5 l	1,125 l	1,5 l				2,25 l		
STING 2000	42 g + 1,25 l		67 g + 2 l			42 g + 1,25 l		25 g + 0,75 l	42 g + 1,25 l	42 g + 1,25 l				42 g + 1,25 l	117 g + 3,5 l
glyphosate 120 g/l (4)	1 l	2,5 l	2,5 l	2 l	2 l	2,5 l	2,5 l	1 l	2 l	1 l	1,5 l	2 l		1,5 l	4 l
glyphosate 240 g/l (5)	1,5 l		1,5 l			1,5 l			1,5 l	1,5 l					

(1) **SUPRAL** - CYCLONE - RADIAN - REACTOR - SECATOR
(2) **SULFIGHT** - SULFORCE
(3) **YUCATAN** - OURAGAN TOP
(4) **STING ST** - ARROW
(5) **BUGGY** - BUGGY S

La destruction du couvert :

Ne sont autorisées pour cet usage que les spécialités contenant les matières actives de la liste ci-dessous, à l'exclusion de tout autre.

Alloxydime sodium	Asulame	Clopyralid	Dalapon
Dichlorprop (2.4 DP)	Dichlorprop-P	Diquat	Fluazifop-P-butyl
Fluroxypyr	Fosamine amonium	Glufosinate	Glyphosate
Haloxyfop	MCPA	MCPF	MCPP-P
Metsulfuron méthyl	Paraquat	Quizalofop-éthyle	Sulfosate
Triclopyr	2.4 D		

P22